

Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Roumois Seine, pour la Résidence Autonomie Jean Guenier, et la Ressourcerie du Précoval



Entre les soussignés :

D'une part

- La Communauté de Communes Roumois Seine, pour la Résidence Autonomie Jean GUENIER à Grand Bourgtheroulde, dont le siège social est situé 666, rue Adolphe Coquelin 27310 BOURG-ACHARD, représentée par Monsieur Sylvain BONENFANT, Président

Et

- La Ressourcerie du Précoval (Syndicat de Prévention collecte et valorisation des déchets de l'ouest de l'Eure), dont le siège social est situé 348 rue de la Semaille, 27300 BERNAY, représenté par Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ET Monsieur VAN DEN DRIESSCHE, vice-président en charge de la Ressourcerie

D'autre part

Il est arrêté ce qui suit,

Préambule

La Ressourcerie du Précoval perçoit régulièrement une quantité de dons significative de livres, de puzzles et de jeux de sociétés destinés à être réemployés et vendus à la Ressourcerie.

Afin de d'optimiser le réemploi des livres et des puzzles dans un objectif de réduction des déchets tout en proposant des activités de loisirs diversifiés aux usagers, la Communauté de Communes Roumois Seine, pour la Résidence Autonomie Jean GUENIER, et la Ressourcerie du Précoval ont souhaité s'associer.

Article 1 - Objet de la convention

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'un partenariat, entre La Résidence Autonomie Jean GUENIER de la Communauté de Communes Roumois Seine et la Ressourcerie du Précoval dans le

cadre de la mise à disposition de livres, puzzles et jeux de sociétés ainsi que la mise en place d'une action de bénévolat en partenariat avec les usagers de La Résidence autonomie Jean GUENIER.

Afin de réemployer le maximum de livres et au vu du volume représenté par ces dons, il a été envisagé de pouvoir en faire bénéficier les usagers la Résidence Autonomie.

Les livres invendus à la ressourcerie pourront être mise à disposition auprès des résidents.

Après lecture, les livres pourront être redonnés à la ressourcerie afin d'être remis en vente ou acheminer vers la filière de recyclage adaptée.

Des puzzles et jeux de sociétés pourront être mis à disposition auprès de la Résidence Autonomie Jean GUENIER afin d'être réalisés par les résidents qui le souhaitent.

Cette action permettra de proposer en vente à la Ressourcerie des puzzles et jeux de sociétés complets et ainsi permettre aux résidents d'accéder à un renouvellement régulier des puzzles proposés. La sélection ainsi que la quantité maximum des puzzles mis à disposition sera déterminé en fonction des besoins et possibilités émis par la Résidence autonomie.

La mise à disposition d'objets divers dans le cadre d'événementiels pourra être également sollicité par la Résidence Autonomie Jean GUENIER auprès de la Ressourcerie sous formes de prêts.

Article 2 – Engagement des parties

La Résidence Autonomie Jean GUENIER s'engage à :

- Communiquer auprès de La Ressourcerie les besoins en termes de quantité et taille des puzzles et prévenir la Ressourcerie lorsqu'une nouvelle rotation de livres et de puzzles est à réaliser
- Utiliser le kit d'étiquetage fourni par la Ressourcerie afin d'identifier les puzzles /jeux complets ou incomplet
- Communiquer sur le partenariat mis en place

La Ressourcerie du Précoval s'engage à :

- Mettre de côté des puzzles et jeux à vérifier selon les critères définis et correspondant aux besoins des résidents.
- Mettre de côté régulièrement des livres, romans en fonction des stocks disponibles afin de les proposer auprès des Résidents en fonction des besoins
- Préparer le matériel permettant aux résidents d'identifier les puzzles complets ou incomplets
- S'assurer du bon déroulement du partenariat
- Assurer une traçabilité des puzzles, livres et autres objets mis à disposition
- Mettre en œuvre des moyens de communication pour promouvoir ce partenariat
- Acheminer les puzzles et/ou livres en fonction des possibilités de service auprès de la Résidence Autonomie Jean GUENIER

Article 3 : conditions particulières d'exécution

La Ressourcerie du Précoval fonctionnant sur la base de dons d'objets, aucune temporalité ni quantité ne peut être définie par rapport aux livres proposés et aux puzzles mis à disposition.

Seules, la quantité maximum pourra être définie par la Résidence autonomie Jean GUENIER.

Article 4 – Modalités financières

La convention est consentie à titre gracieux.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir de la signature de celle-ci. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Dans le cas où l'une des parties, souhaiterait y mettre un terme avant son échéance, elle peut dénoncer à l'autre partie la présente convention en tenant compte d'un délai de deux mois par courrier recommandé avec accusé de réception.

Toute modification de la présente convention pourra également être réalisée par courrier simple et pourra si nécessaire faire l'objet d'avenants.

Article 5 : Référents

Les référents nommés ci-après sont les interlocuteurs à contacter :

- **La Communauté de Communes Roumois Seine, pour la résidence autonomie** : Angela CROCETTI, directrice de la Proximité – 06 89 22 18 05 a.crocetti@roumoiseine.fr
- **La Ressourcerie du Précoval** : Madame Céline PINOT, Référente Ressourcerie – 06 71 19 18 23 celine.pinot@sdomode.fr

Fait à MENNEVAL, le

En 2 exemplaires originaux, cachets et signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé » :

Sylvain BONENFANT

Jean-Pierre DELAPORTE

André VAN DEN DRIESSCHE

Président de La Communauté de
Communes Roumois Seine

Président du Syndicat Précoval

Vice-Président du Syndicat Précoval
en charge de la Ressourcerie